

utiles au Canada. La chose, certes, est évidente. Je crois que même le député de Greenwood admettra qu'il faut délimiter les domaines où le gouvernement canadien a le droit d'agir et ceux qui relèvent des provinces. Le fait qu'une formation ou une instruction permet à une personne de s'engager tôt ou tard dans un travail productif au sein de notre économie ne constitue pas une définition suffisante du domaine fédéral, car ce critère—et c'est je crois ce que le député propose—permettrait au gouvernement fédéral d'accaparer la formation et l'instruction.

On m'apprend que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration reconnaît que la formation d'immigrants adultes actifs qui ont besoin d'une formation linguistique de ce genre pour améliorer leurs possibilités d'emploi, est de sa compétence, mais qu'il ne se reconnaît aucune juridiction quant à la formation linguistique des enfants d'immigrants ou de personnes nées au Canada.

Il est incontestable que des écoles de langues pour les jeunes immigrants sont particulièrement souhaitables. Par conséquent, je crois que le président de la Commission scolaire de Toronto devrait, à ce sujet, s'adresser au gouvernement provincial. Reconnaisant que le gouvernement canadien doit manifester un intérêt spécial à l'égard des immigrants, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration serait disposé, lorsque la Commission scolaire aura exposé le problème à la province, de discuter la question dans son ensemble avec l'autorité provinciale intéressée, si celle-ci décidait de prendre l'initiative.

[Français]

L'AGRICULTURE—QUÉBEC—ON SUGGÈRE UN
ESCOMPTE COMPENSÉ POUR LE LAIT

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, le 19 janvier dernier, je posais une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene), et je m'exprimais ainsi:

Le ministre est sans doute au courant de la décision du gouvernement du Québec d'augmenter le prix du lait de classe I, à compter du 1^{er} février 1967. En conséquence, voudrait-il étudier la possibilité d'accorder aux consommateurs un escompte compensé de 10c. la pinte de lait, afin de permettre aux familles canadiennes de consommer le lait nécessaire à leur santé, surtout à celle des enfants?

En effet, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Québec vient de publier des ordonnances visant à augmenter le prix du lait nature destiné à la consommation à \$6 les 100 livres et, dans certaines régions, même jusqu'à \$6.65 les 100 livres, ce qui fera porter le prix de détail jusqu'à 35c. la pinte.

Ce n'est pas parce que les producteurs seront trop payés, loin de là mon idée, car on

[M. Stewart.]

est de plus en plus exigeant quant à la qualité du lait que les cultivateurs doivent produire. Ils ont dû investir de fortes sommes pour améliorer leurs troupeaux, et l'on sait que le coût de l'outillage, de la machinerie et des services, que doivent se procurer les cultivateurs, augmente sans cesse, et nous voulons que la profession agricole devienne rentable.

Mais, les consommateurs, eux, peuvent-ils absorber cette nouvelle hausse du coût de l'alimentation? Toute hausse du coût de la vie veut dire baisse du pouvoir d'achat, et il est déjà pourtant bien bas. A la suite de cette hausse du prix du lait, je crains que la consommation de ce produit en soit abaissée considérablement et que des enfants soient privés de cette denrée pourtant si nécessaire. Dans la revue *Économie agricole au Canada*, numéro d'octobre 1966, au bas de la page 3, on y voit que:

La consommation de lait nature s'est accrue d'environ 1 p. 100 durant le premier semestre de 1966. Les ventes varient considérablement d'une région à l'autre. On s'attend à un accroissement soutenu en Colombie-Britannique, en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Dans les autres provinces, les ventes n'ont enregistré aucun changement ou se sont accrues très légèrement. Toutefois, il s'est produit une diminution dans le Québec.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que l'écart entre le prix nécessaire aux producteurs de lait—on pourrait en dire autant de bien d'autres produits—et le prix que peut payer le consommateur s'accroît de plus en plus, et une baisse dans la consommation du lait nature obligera les cultivateurs à diminuer leur production ou bien à la diriger vers la transformation, ce qui leur rapportera moins. N'allons pas faire la grave erreur d'indisposer les consommateurs et de les détourner vers d'autres produits de moindre valeur, qui seront acceptés au détriment des ventes et du revenu des fermes laitières.

Or, si la consommation de lait nature doit diminuer encore en 1967—la production de lait a été de 19.4 milliards de livres en 1962, pendant qu'on prévoit n'en produire que 18.2 milliards de livres en 1967—les producteurs ne seront pas plus avancés, et tout le monde y perdra.

Dans une économie vraiment humaine et ordonnée, le but de la production est la consommation, et cette dernière doit normalement épuiser la première. Pour que la production laitière puisse atteindre le consommateur et que ce dernier puisse consommer tout ce dont il a besoin, il faut que le prix soit à sa portée.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que l'écart entre le prix nécessaire aux producteurs de lait—on pourrait en dire autant de bien d'autres produits—et le prix que peut payer le consommateur s'accroît de plus en plus, et une baisse dans la consommation du lait nature obligera les cultivateurs à diminuer leur production ou bien à la diriger vers la transformation, ce qui leur rapportera moins. N'allons pas faire la grave erreur d'indisposer les consommateurs et de les détourner vers d'autres produits de moindre valeur, qui seront acceptés au détriment des ventes et du revenu des fermes laitières.